

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19 - présents : 15 - votants : 17

L'an Deux Mille Vingt et Un, le neuf Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 Septembre 2021.

Présents : Samuel FÉRET, Antoine RULLIÈRE, Hervé LEFEBVRE, Géraldine TABART, Jean-François BASCOU, Patrick ECOMARD, Yvon RIALLAND, Rachel RAITHIER, Corinne LEFÈVRE, Serge BRASSEBIN, Yolène BÉGO, Mickael LAMIDÉ, Marie-Odile JARLIGANT, Jeanne LOLICAR, Michel LEVESQUE.

Absents excusés : Geneviève LE GOUALLEC (pouvoir donné à Corinne LEFÈVRE), Jacqueline MOLLÉ (pouvoir donné à Rachel RAITHIER), Virginie LAGRANGE, Hervé TABART.

Secrétaire de séance : Mickaël LAMIDÉ.

Approbation du compte-rendu de la précédente séance : le 8 Juillet 2021

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé par 17 voix POUR.

063/2021 Bretagne Sud Habitat : Compte-rendu annuel à la Collectivité 2020

M. MENAGE, Directeur du service aménagement de Bretagne Sud Habitat, présente au Conseil Municipal le Compte-rendu annuel 2020 des opérations d'aménagement de Kergourd et de Toulan.

En 2020, l'activité a été faible car le lotissement de Kergourd est terminé et celui de Toulan devrait s'achever en fin d'année 2021 (réalisation de la voirie définitive, pose des candélabres d'éclairage public, réalisation des plantations). La fin complète des opérations est prévue pour 2022, après l'année de parfait achèvement.

Le bilan consolidé des 2 opérations est à l'équilibre grâce à une participation communale estimée à 55 000 €.

Antoine RULLIÈRE explique que, pour l'avenir, une réflexion est en cours au sein de la Commission Transition écologique pour l'aménagement du secteur de Kergourd Sud.

Sous quel délai, ?

Actuellement, il n'y a pas d'urgence car des lotissements privés proposent des terrains à construire. La problématique du futur projet est la suivante : privilégier l'installation des jeunes ménages, proposer des logements aux personnes travaillant sur Arzal.

Quel outil d'aménagement ? Lotissement ? ZAC ?

La Zone d'Aménagement Concertée est une procédure d'aménagement établie en concertation avec les habitants. Elle prévoit un programme d'équipements publics.

Cet outil est intéressant car il n'est pas nécessaire pour la Commune de maîtriser tout le foncier et les modifications sont plus faciles à faire en cours de projet par rapport à un lotissement.

M. MENAGE explique au Conseil municipal les notions suivantes :

- L'Office de Foncier Solidaire (OFS) : c'est un organisme sans but lucratif dont l'activité est consacrée au logement et aux équipements collectifs. Bretagne Sud Habitat est constitué en OFS.
- Bail Réel Solidaire (BRS) : il s'agit d'un statut hybride entre la propriété et la location. Le foncier est séparé du bâti : le foncier reste propriété de l'Office de Foncier Solidaire et est loué à la personne qui y construit une maison. Le jour de la revente de la maison, le particulier doit respecter un certain nombre d'engagements comme par exemple l'encadrement du prix de revente.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 17 voix POUR :

- Valide, le compte-rendu annuel de Bretagne Sud Habitat au 31/12/2020.

064/2021 Modification des statuts d'Arc Sud Bretagne

Par délibération du 16 Mars 2021, le Conseil Communautaire a approuvé la prise de la compétence d'organisation de la mobilité. La majorité qualifiée des communes membres s'étant prononcée favorablement à cette prise de compétence, il convient de modifier ses statuts afin d'y intégrer cette nouvelle compétence.

Par ailleurs, la loi du 27 Décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a supprimé la notion de compétences optionnelles. De ce fait, il est nécessaire de transposer au sein des compétences facultatives les désormais « ex » compétences optionnelles.

Ainsi, Le Conseil communautaire, réuni le 7 Juillet dernier, a adopté à l'unanimité la modification des statuts d'Arc Sud Bretagne suivante :

- Intégration au titre des compétences facultatives en ces termes : « organisation de la mobilité au sens de l'article L. 1231-1 du Code des Transports,
- Intégration au sein des compétences facultatives les compétences suivantes :
 - **VI - CREATION OU AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE**
 - VI.1. La liste des voies d'intérêt communautaire est précisée dans l'annexe à la délibération n°56-2018 du 10 avril 2018.
 - VI.2. Exécution de travaux de fauchage et de débroussaillage pour le compte des communes membres dans le cadre de prestation de services.
 - **VII.- PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**
 - VII.1. Aménagement et gestion de zones sensibles d'intérêt écologique et pédagogique.
 - VII.2. Information et sensibilisation dans le domaine du développement durable.
 - **VIII.- COMPETENCES SOCIALES**
 - VIII.1. Gestion d'un chantier d'Insertion « Nature, Patrimoine et Floriculture » avec refacturation aux communes des fournitures de matières premières et prestations.
 - VIII.2. Conduite d'actions de prévention à destination des seniors.

- VIII.3. Création et gestion des Maisons de la Solidarité, à destination des associations caritatives. Aide au fonctionnement de ces associations. Animation d'un réseau en matière d'action sociale.
- Suppression des statuts de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, la référence aux compétences optionnelles.

Cette modification statutaire sera validée par arrêté de M. le Préfet du Morbihan à la condition que la majorité qualifiée (2/3 des communes représentant 50% de la population d'Arc Sud Bretagne ou la moitié des communes représentant 2/3 de la population) des communes membres l'approuve.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 17 voix POUR :

- Approuve les modifications statutaires telles qu'approuvées par le Conseil communautaire du 7 Juillet 2021.

065/2021 Durée d'amortissement - Subvention d'équipement (compte 204)

Suite à la cession des parcelles situées à la Vieille Fontaine à M. TABART Sylvain pour 1€ symbolique, le Trésor Public nous a informé que la cession de terrain à l'euro symbolique est assimilée à une subvention remise par la collectivité à un particulier. Cette subvention (dépense pour la Commune) s'impute sur le compte 20422 « subventions d'équipement en nature à une personne de droit privé » et doit faire l'objet d'un amortissement.

La valeur à l'actif de la commune des parcelles vendues est de 175,77 €. La subvention octroyée à M. TABART est donc évaluée à 174,77 €. Etant donné le faible montant, il est proposé de fixer la durée d'amortissement à 1 an.

Rappel des durées d'amortissements existantes :

Nature de dépenses	Durée d'amortissement
Travaux de réseaux électriques et téléphoniques	15 ans
Travaux lotissement	30 ans
Déploiement de la fibre optique	40 ans

Il est proposé d'ajouter la catégorie suivante :

Cession de parcelles à l'€ symbolique	1 an
---------------------------------------	------

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 17 voix POUR :

- Adopte les durées d'amortissement telles qu'elles ont indiquées dans le tableau ci-dessus.

065/2021 Décision modificative n°3 - Budget COMMUNE

Samuel FÉRET présente le projet de décision modificative n°3. Il s'agit d'ajouter des crédits au compte 20422 pour les écritures de cessions à l'euro symbolique et d'ajouter des crédits au compte 2188 suite à l'achat d'isoloirs et aux travaux de raccordement électrique du panneau lumineux.

INVESTISSEMENT

Compte	Chap.	Objet	Dépenses	Recettes
2188		Matériels divers	2 500,00 €	
20422		Subvention d'équipement Personne de droit privé	180,00 €	
020		Dépenses imprévues	-2 680,00 €	
TOTAL			0,00 €	0,00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 17 voix POUR,

- Accepte la décision modificative n°3 au budget Commune telle que présentée ci-dessus.

067/2021 VVA : Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 12 Novembre 2020, le cabinet d'architecte Archiblock, situé à La Roche Bernard, avait été retenu pour réaliser les différentes missions de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation du Village Vacances.

Hervé LEFEBVRE explique que le diagnostic technique et thermique des logements à rénover a révélé la nécessité de démolir les logements pour les reconstruire.

Le bureau d'étude a déconseillé la rénovation de l'existant car l'enveloppe des bâtiments n'est pas saine, les murs existants des logements ne peuvent pas accueillir une bonne isolation thermique (ils ont trop fins).

De plus, la classe énergie des logements actuels est G. Avec une rénovation, ils pourraient être classés en F; avec une reconstruction, les logements auront une classe énergie A.

Cette option a été chiffrée à 741 359 € HT par l'architecte au lieu d'une estimation initiale à 315 000 € HT.

Aussi, il est proposé de phaser le projet :

- 1^{ère} phase : création d'un accueil, rénovation de 4 logements et du logement PMR.
- 2^{ème} phase : réalisation d'un parking, clôture du site et rénovation du logement du gardien.

Il a été également demandé à l'architecte de revoir la phase 1 pour que le montant prévisionnel de travaux rentre dans une enveloppe de 430 000 € HT.

Il est donc proposé d'établir un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre intégrant le phasage des travaux. Les nouveaux honoraires de maîtrise d'œuvre sont donc fixés à 47 106,69 € HT pour la 1^{ère} phase.

Jean-François BASCOU demande si le nouveau montant des travaux peut remettre en cause d'autres projets communaux, notamment celui de la bibliothèque.

Samuel FÉRET lui répond que les travaux au Village Vacances seront imputés et financés par le budget VVA et que les autres projets communaux concernent le budget de la Commune. Il n'y a donc pas d'interférence entre les projets.

Jean-François BASCOU demande quelles recettes génèrent la location au Village Vacances. Selon le compte administratif 2019, les recettes de location s'élevaient à 149 000 €.

Jeanne LOLICAR précise que malgré ces recettes, le budget de fonctionnement du Village vacances est déficitaire tous les ans.

Hervé LEFEBVRE dit que des logements neufs pourront être loués plus chers et seront plus économies en charges de fonctionnement.

Samuel FÉRET ajoute que la 2^{ème} phase de travaux permettra le développement de la fréquentation grâce à la création d'un local collectif, une salle de jeux et au local technique pour l'accueil des groupes de cyclistes.

Il conviendra également à terme de revoir la tarification en basse saison pour l'accueil de jeunes travailleurs.

Hervé LEFEBVRE précise que la Commission VVA se réunira le 4 Octobre à 19H00.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 1 voix CONTRE, 1 abstention et 15 voix POUR :

- Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre conclu avec le cabinet Archiblock.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Inauguration de la Mairie le 18 Septembre :

Inauguration de la Mairie à partir de 11H30 puis portes-ouvertes de 14H à 17H.

Le Préfet ne sera finalement pas présent mais sera représenté par le secrétaire général M. QUENET.

- Vente du terrain des PEP

Les PEP ont accepté la proposition de la société EPRIM pour l'achat du centre d'Arzal. Des représentants de cette société ont rencontré des élus d'Arzal fin Août. Ils n'ont pas donné d'informations particulières sur leur projet.

- Sécurité routière sur la RD 139

Un accident a eu lieu la semaine dernière au niveau du rond-point de Bellevue.

Il y a également des problèmes de sécurité au niveau de la Zone des 3 Lapins car le sens de circulation mis en place n'est pas respecté par les automobilistes.

Samuel FÉRET indique au Conseil Municipal qu'il va adresser au département un courrier pour demander des solutions qui sécurisent mieux l'entrée et la sortie à la Zone des 3 Lapins et une réduction de la vitesse de circulation à 70 km/h au niveau du rond-point de Bellevue.

Marie-Odile JARLIGANT demande à être destinataire d'une copie du courrier qui sera envoyé.

- Chapelle de Lantiern :

Patrick ECOMARD explique au Conseil Municipal que le conservateur du patrimoine, M Diégo MENS, est venu sur site le 21 Juillet dernier.

Le 7 Septembre, une rencontre a eu lieu avec Mme FOURTEAU, archéologue de la DRAC.

Lors des recherches faites par l'architecte en charge de ce dossier, elle a retrouvé un avis du ministère de la Culture sur une étude antérieure retoquée en raison de

l'absence de diagnostic archéologique. Pour éviter d'avoir le même résultat, elle nous conseille de réaliser un diagnostic archéologique et historique.

Le diagnostic archéologique est gratuit car la surface concernée est inférieure à 3 000 m². Seuls les sondages qui seront faits à l'intérieur et à l'extérieur de la Chapelle seront payants.

L'architecte rendra les conclusions de la pré-étude en Octobre.

Yvon RIALLAND explique que les premiers retours de l'architecte font état d'une charpente en meilleure état que prévu bonne état mais qu'il existe un réel et grave problème d'affaissement de la nef vers la route (les premiers constats de cet affaissement étaient déjà connus dans un rapport d'architecte de 1993). Des fissures sont même visibles sur les maisons situées de part et d'autre de la chapelle.

Samuel FÉRET dit qu'il y a également des recherches à faire dans le fonds documentaire sur les Templiers à Poitiers.

D'après l'archéologue de la DRAC, tout le village de Lantiern pourrait avoir un intérêt patrimonial et pas seulement la Chapelle.

- Trésor Public de La Roche-Muzillac

Le Trésor Public de La Roche-Muzillac a définitivement fermé ses portes le 31/08/2021.

Les finances de la Commune sont désormais suivies par la Trésor Public d'Auray.

Mme de Vettor étant partie sur le secteur de Vannes Agglo, le Conseiller aux Décideurs Locaux pour le secteur d'Arc Sud Bretagne est M. Ronan HEMERY.

- Projet Bibliothèque :

Géraldine TABART présente au Conseil Municipal les 2 propositions reçues pour les travaux d'extension de la bibliothèque (1 architecte n'a pas souhaité donner suite à la consultation). Les propositions ont été faites sur la base d'un cahier des charges établi en concertation avec les membres de la bibliothèque et après visite des lieux par les 2 architectes.

- Proposition Archiblock : montant estimé des travaux 75 000 € HT, montant des honoraires 16 750 €
- Proposition M. Jérôme RABILLET : montant estimé des travaux 100 000 € HT, montant des honoraires 11 000 € HT.

Jeanne LOLICAR s'interroge sur les travaux entrant dans l'enveloppe des 100 000 € HT. Géraldine TABART lui répond que cette estimation comprend la création d'une liaison entre le Centre Socio-culturel actuel et la bibliothèque (=extension), la réfection complète de la verrière (remplacement ?), la réfection de la VMC (trop bruyante), la rénovation électrique du bâtiment, l'aménagement d'un local technique pour les bénévoles, la pose de nouveaux revêtements de sols, de la peinture.

La proposition de M. RABILLET est retenue.

- Recherche de médecins :

Suite à la pose des banderoles, 2 personnes ont contacté la Mairie :

- le président du syndicat des jeunes médecins qui propose à la Commune un espace publicitaire dans des revues spécialisées. Coût assez élevé.
- un médecin de La Rochelle qui souhaite venir en Bretagne

La Mairie a également été sollicitée par 3 personnes (un orthophoniste, un neuropsychologue et un orthoptiste) qui recherche un local.

Yolène BÉGO explique au Conseil Municipal qu'elle a réalisé un petit sondage auprès d'internes travaillant avec elle : ils regardent principalement les offres paraissant sur Facebook.

Jean-François BASCOU indique qu'il faudrait préparer au sein du groupe de travail des réponses aux questions qui pourraient être posées par de futurs candidats (réductions de loyers, participation aux frais d'équipement, ...)

- Pose d'éclairage solaire auprès des abribus :

Hervé LEFEBVRE indique que les Services Techniques Municipaux ont installé 14 lampadaires solaires à proximité des abribus ne bénéficiant pas d'éclairage public.

Jeanne LPLICAR signale que le détecteur du lampadaire solaire installé à la Corne du Cerf se déclenche à chaque passage de voiture.

- Stationnement devant le cimetière :

Suite à la construction de nouvelles maisons Rue du Parc du Bourg, il a été signalé un problème de stationnement devant le cimetière.

Il a été décidé d'interdire le stationnement en face de l'entrée du cimetière permettant aussi un meilleur accès pour les services de pompes funèbres et les services techniques.

En contrepartie, il sera créé un arrêt minute (15 mn) sur la chaussée devant le cimetière ainsi qu'un stationnement PMR sur le parking près du calvaire.

Dans un deuxième temps, il va être étudier la possibilité de créer du stationnement à l'arrière du cimetière. Une rencontre avec les propriétaires du terrain concerné sera prochainement programmée.

- Circulation apaisée :

La consultation pour la réalisation du marquage au sol et l'achat des panneaux de signalisation est lancée.

- Antenne-relais 4G :

Une étude réalisée par SYSCOM est en cours pour implanter une antenne-relais à proximité de la station d'épuration.

Samuel FÉRET informe également le Conseil municipal avoir reçu ce jour un courrier prévoyant le passage prochain en 5G de l'antenne-relais installée sur le château d'eau de la Corne du Cerf. Le dossier sera transmis pour information aux élus et mis à la disposition du public.

- Schéma directeur vélo :

Lors du Conseil communautaire du 28 Septembre dernier, les élus vont délibérer sur le schéma cyclable sur le territoire d'Arc Sud Bretagne et sur la répartition des compétences entre la Communauté de communes et les communes.

Les axes structurants sur Arzal sont la liaison Bourg d'Arzal/Le Barrage, l'ancienne voie de chemin de fer au Nord et l'axe entre le Bourg d'Arzal et Billiers.

Concernant la répartition des compétences, la proposition est qu'Arc Sud Bretagne prenne en charge tous les travaux en dehors des agglomérations sauf les acquisitions de foncier qui resteront à la charge des communes.

- Journée vélo le 3/10/2021 :

La route entre Arzal et Lantiern sera interdite à la circulation entre 9H et 12H.

Présence de l'association de cyclo pour donner des conseils sur la sécurité, vélos originaux, stand de la sécurité routière. Contact avec le réparateur de vélos et les Amis de Lantiern. Un pot sera offert au Galitour.

- Reprise des activités des associations:

Géraldine TABART informe le Conseil Municipal que les salles sont réouvertes pour toutes les associations à la condition que tous les utilisateurs soient en possession d'un pass sanitaire.

Les associations qui utilisaient le Centre socio-culturel (théâtre, broderie, RAM, réunions Alliance, ...) sont dorénavant à l'ancienne école (salle 1 et 2).

- Jumelage avec Saint-Pé-de-Bigorre:

Samuel FÉRET revient sur la performance sportive et l'itinérance cyclo de Carmel CHESNIN qui a relié Arzal à Saint-Pé-Bigorre à vélo (765 km).

Marie-Odile JARLIGANT indique que les membres du comité de jumelage présents à St-Pé ont rencontré la directrice de l'école privée Sainte Elisabeth qui entretient une correspondance avec l'école privée Saint Charles d'Arzal. Un projet de rencontre entre les enseignants est en cours.

- Communication:

Rachel RAITHIER informe le Conseil de la pose et de la mise en service du panneau lumineux à côté de la Mairie.

VVA: Des polos avec le logo du VVA ont été commandés pour le personnel ainsi qu'un drapeau qui a été installé sur le site. La signalétique interne a été renouvelé. Il est envisagé de réactualiser la plaquette publicitaire.

Prochain Flash Info le 15 Octobre 2021. Les articles des élus doivent parvenir en Mairie pour le 8 Octobre dernier délai.

Bulletin municipal: une consultation va être lancée pour la mise en page et l'impression du bulletin municipal. La mise en page intégrera l'intégralité de la charte graphique liée au nouveau logo de la Commune.

Exposition Répar'acteurs: Antoine RULLIÈRE informe le Conseil Municipal qu'une exposition sera installée dans le hall d'accueil de la Mairie du 20 au 25/09/21. Cette exposition vise à valoriser les métiers de la réparation (cordonnier, réparateur de vélo, ...) pour inciter le grand public à réparer les objets plutôt qu'à en acheter des neufs.

- Centre de vaccination de Muzillac:

La commune d'Arzal doit assurer le pré-accueil du 20/09 au 14/09/2021.

A ce jour, aucun bénévole ne s'est manifesté. Les permanences ont lieu de 13H à 18H du Lundi au Vendredi et de 8H à 13H du Mardi au Vendredi.

- Accueil des nouveaux arrivants le 4/09/2021:

Il y a eu 70 à 80 invitations envoyées. Environ 35 personnes étaient présentes.

- Concours des maisons fleuries:

La remise des prix aura lieu le Samedi 25/09/2021 à 10H30 dans la salle du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.